



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
27 février 2018
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-douzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-treizième année

La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 68/11 de l'Assemblée générale et de la résolution 2344 (2017) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan.

2. On y trouvera un point sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en Afghanistan sur le plan politique ainsi que dans les domaines de l'action humanitaire, du développement et des droits de l'homme depuis la date de publication de mon précédent rapport, le 15 décembre 2017 (A/72/651-S/2017/1056). Une évaluation des progrès réalisés au regard des objectifs et des indicateurs depuis la parution du rapport du 3 mars 2017 (A/71/826-S/2017/189) est jointe en annexe, en application de la résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité.

II. Faits marquants

3. Le blocage politique prolongé entre le palais présidentiel et le parti Jamiat-e-Islami au sujet du renvoi d'un gouverneur a pesé sur les activités du Gouvernement d'unité nationale, le désaccord occupant le devant de la scène politique et menaçant de compromettre l'union nationale. Les négociations entre les deux parties ont relancé le débat sur le système électoral, et Jamiat-e-Islami, suivi d'autres partis politiques, a cherché à y apporter des changements avant les prochaines élections. Néanmoins, les préparatifs des élections législatives et des élections des conseils de district de 2018 se sont poursuivis conformément au système actuel, et ils ont bénéficié d'un nouvel élan suite à la sélection d'un nouveau conseil d'administration par la Commission électorale indépendante. Les pouvoirs exécutif et législatif ont établi des relations de

* Nouveau tirage pour raisons techniques (6 mars 2018).



travail plus constructives, l'Assemblée nationale ayant adopté le budget national pour 2018 et approuvé 11 des 12 candidats à des postes ministériels. Le Gouvernement a également pris des mesures supplémentaires pour mettre en œuvre sa stratégie de lutte contre la corruption et le montant des recettes publiques collectées a continué d'augmenter grâce à une amélioration des services administratifs et à une meilleure application des lois. Toutefois, le développement du secteur privé a été entravé par l'instabilité persistante en matière de sécurité, les incertitudes réglementaires et la corruption. Les conditions de sécurité sont restées très précaires et des éléments hostiles au Gouvernement ont mené une série d'attaques de grande envergure dans les centres urbains, portant atteinte au moral de la population et menaçant d'ébranler la confiance dans le Gouvernement. Ces incidents ont également exacerbé les tensions entre l'Afghanistan et le Pakistan et des responsables afghans ont accusé ce dernier de donner refuge à des terroristes sur son territoire. Le nombre de victimes civiles, pour près d'un tiers des enfants, est resté très élevé en 2017 et des combats prolongés ont fait des milliers de nouveaux déplacés. Enfin, les négociations de paix entre le Gouvernement et les Taliban n'ont pas beaucoup avancé.

A. Évolution de la situation politique

4. Depuis la publication de mon précédent rapport, le blocage prolongé entre le palais présidentiel et le parti Jamiat-e-Islami a dominé la vie politique afghane, monopolisé l'attention des principaux acteurs du Gouvernement comme de l'opposition politique, compromis l'union nationale et détourné l'attention du programme national de réforme. Bien que trouvant son origine dans la décision du Président Ashraf Ghani de renvoyer Mohammad Atta Noor de son poste de gouverneur de la province de Balkh, le blocage a vite révélé des conceptions divergentes de la légitimité du Gouvernement et n'a fait que s'aggraver, à mesure que les négociations entre les deux parties devenaient l'occasion pour l'opposition de soulever des problèmes plus vastes et que les partis politiques commençaient à exploiter la crise pour exiger à nouveau les réformes du système électoral et de la Constitution qu'ils demandaient depuis longtemps.

5. Le différend opposant le palais présidentiel et Jamiat-e-Islami a marqué le point culminant des tensions persistantes entre le Gouvernement central et M. Noor, personnalité influente dans le nord du pays qui occupait la fonction de gouverneur de Balkh depuis 2004. Bien que M. Noor ait été l'un des principaux soutiens du chef de l'exécutif Abdullah Abdullah pendant la campagne électorale de 2014, ses relations avec les deux dirigeants du Gouvernement d'unité nationale, le Président Ghani et le chef de l'exécutif, M. Abdullah, se sont détériorées au cours de l'année 2017. Au milieu de l'année, il est ainsi devenu l'un des principaux détracteurs du régime et un membre clef de la coalition d'opposition multipartite et multiethnique (la Coalition pour le salut de l'Afghanistan), qui envisageait apparemment de contester les élections législatives prévues en 2018. Le 18 décembre, le Gouvernement a annoncé qu'il acceptait la démission que M. Noor lui aurait présentée quelques mois plus tôt par lettre. Ce dernier a contesté la validité de la lettre, insistant sur le fait que seul le parti Jamiat-e-Islami, qu'il dirige, pouvait négocier sa démission. Le lendemain, Jamiat-e-Islami a publié une déclaration rejetant le renvoi de M. Noor, avançant qu'il contrevenait à l'accord politique de septembre 2014 sur lequel se fondait le Gouvernement d'unité nationale, et notamment aux dispositions relatives à la nomination des hauts fonctionnaires.

6. Ces événements ont été suivis de plusieurs semaines de négociations entre le palais présidentiel et Jamiat-e-Islami au sujet des conditions du départ de M. Noor, alors que le Gouvernement essayait d'installer un remplaçant au poste de gouverneur de la province de Balkh. Le 3 janvier, la Direction indépendante de la gouvernance

locale a nommé Mohammad Dawood, ancien dirigeant du parti Jamiat-e-Islami, au poste de gouverneur. M. Dawood a ouvert des bureaux à Kaboul et M. Noor, qui occupait toujours le bureau du gouverneur à Balkh, a menacé d'arrêter M. Dawood s'il essayait de s'installer dans la province. Les deux parties se sont mutuellement accusées d'armer des partisans à Balkh. Les tensions ont atteint leur paroxysme le 16 janvier, lorsque M. Noor, dans une déclaration publique, a déconseillé à M. Dawood de venir à Balkh pour assister aux obsèques de son père. Les deux parties ont fini par trouver un compromis, et M. Noor a autorisé M. Dawood à venir à Balkh avant de rentrer à Kaboul.

7. Entre-temps, à Kaboul, les négociations relatives au départ de M. Noor ont rapidement pris plus d'ampleur que prévu. Le Président et ses partisans ont soutenu que l'autorité du Gouvernement afghan était essentiellement fondée sur la Constitution, qui donnait clairement au seul Président le pouvoir de nommer les gouverneurs et de les révoquer, tandis que les dirigeants du parti Jamiat-e-Islami avançaient que les dispositions exécutives de la Constitution avaient été remplacées par l'accord du Gouvernement d'unité nationale de 2014, qui contraignait le Président et le chef de l'exécutif à se mettre d'accord sur la nomination des hauts fonctionnaires, dont les gouverneurs. Jamiat-e-Islami a posé comme conditions au départ de M. Noor que d'autres dispositions de l'accord, comme la mise en place de cartes d'identité électroniques, d'élections de conseils de districts et d'une représentation proportionnelle des partis au sein du système électoral, soient appliquées. Après plusieurs séries de pourparlers, les parties n'étaient toujours pas parvenues à un accord, et la situation était toujours bloquée en février. Le sentiment au sein de Jamiat-e-Islami et d'autres groupes politiques majeurs d'être marginalisés par le Président, notamment pour des raisons ethniques, rendait la sortie de l'impasse encore plus difficile.

8. Tout au long de ce différend, les deux parties ont cherché à s'attirer le soutien d'autres acteurs politiques. Le Gouvernement a dépêché une délégation en Turquie le 13 janvier puis le 4 février, ce qui peut passer pour un geste d'ouverture vers le partenaire de coalition de M. Atta Noor, le Premier Vice-Président, Abdul Rashid Dostum. M. Dostum, qui résidait à Ankara depuis mai 2017 soi-disant pour raisons médicales, et qui demeure inculpé pour des faits de détention arbitraire et d'agression sexuelle sur un rival politique, n'a pas officiellement réagi à ces sollicitations. Dans le même temps, d'autres personnalités politiques se sont rangées du côté de Jamiat-e-Islami. Le 3 janvier, le chef de la police de Kandahar, Abdul Raziq, a publié une déclaration en soutien à M. Noor et affirmant que le gouverneur ne pouvait être renvoyé sans un large consensus au sein du Gouvernement d'unité nationale. Le 14 janvier, un groupe de personnalités de l'opposition, dont Batur Dostum, le fils du Premier Vice-Président, et deux éminents parlementaires, Humayun Humayun et Zahir Qader, se sont réunis à la résidence d'Ahmad Zia Massoud, ancien Vice-Président et membre du parti Jamiat-e-Islami, dans une initiative qui semblait indiquer leur unité face au Palais. Dans le même temps, les partis d'opposition ont cherché à relancer le débat public sur le système électoral. Le 1^{er} février, huit partis et coalitions politiques, dont le Hezb-i Islami (Arghandiwal), Jamiat-e-Islami, Junbesh-e Milli et Mehwar-e Mardom e-Afghanistan, ont publié une déclaration conjointe appelant le Gouvernement à modifier la loi électorale de 2016 afin de permettre aux partis politiques de jouer un rôle dans les élections.

9. L'instabilité politique a été exacerbée par le mécontentement grandissant des citoyens face à l'insécurité, en particulier dans les centres urbains. À la suite d'une série d'attentats-suicides et d'attaques complexes survenus tout au long du mois de janvier 2018, notamment trois attaques majeures perpétrées à Kaboul qui ont fait des centaines de victimes, de nombreux internautes ont demandé sur les réseaux sociaux la démission des responsables en charge de la sécurité. Le 29 janvier, le chef de la

police de Kandahar, M. Raziq, a lancé un appel au calme, demandant aux citoyens d'éviter de manifester malgré le mécontentement qu'ils ressentaient face au Gouvernement. Des manifestations ont été organisées à Kaboul le 1^{er} février, certains manifestants accusant le Gouvernement de n'avoir pas su assurer leur sécurité tandis que d'autres s'étaient réunis autour de l'ambassade du Pakistan, pays qu'ils accusaient de soutenir les auteurs des attaques. Probablement par crainte de nouvelles attaques, les manifestations n'ont cependant pas rassemblé autant de monde que celles qui avaient suivi l'attaque du 31 mai 2017. En réaction à ces violences, le Président Ghani a intensifié ses discours contre les groupes hostiles au Gouvernement et, le 3 février, lors d'un rassemblement, il a annoncé au Haut Conseil pour la paix qu'il n'essaierait plus de parlementer avec les auteurs des attentats, et accusé le Pakistan d'accueillir les Taliban.

10. Cette série d'attaques et les réactions qu'elles ont suscitées ont encore entravé les progrès déjà minces vers des négociations de paix entre le Gouvernement et les Taliban. Des progrès graduels ont toutefois été accomplis vers la mise en œuvre de l'accord de paix conclu par le Gouvernement avec le Hezb-i Islami en 2016. En janvier, 78 prisonniers affiliés à l'organisation ont été libérés sur plusieurs jours en vertu de cet accord, après une attente de plusieurs mois imputable aux procédures de contrôle. Il s'agissait de la troisième et de la plus importante vague de libération de prisonniers depuis la signature de l'accord.

11. Dans ce climat d'incertitude politique, les relations se sont améliorées entre les pouvoirs exécutif et législatif, ce qui a permis au Gouvernement de mener à bien certains points de son programme. Le 4 décembre, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a confirmé la nomination à des postes ministériels de 11 des 12 candidats désignés par le Gouvernement. Nargis Nehan, la candidate nommée par le Gouvernement au poste de Ministre des mines et du pétrole et seule femme pressentie pour devenir ministre, n'a pas recueilli assez de voix, mais a continué d'occuper le poste par intérim. Le 17 janvier, l'Assemblée a approuvé le budget national de l'Afghanistan. Celui-ci avait été rejeté par la Chambre basse le 13 décembre mais approuvé lors de la deuxième tentative par une large majorité des parlementaires à l'issue de consultations approfondies entre l'Assemblée et le Ministre des finances.

12. La Commission électorale indépendante, après des mois d'indécision, a progressé dans la préparation des élections législatives et des élections des conseils de district. Le 10 décembre, elle a présenté au Gouvernement et aux donateurs la méthode d'inscription sur les listes électorales qu'elle préconisait et le budget y relatif, à l'issue de consultations avec les acteurs politiques et la société civile. Pour la première fois, conformément à la loi électorale, une liste électorale assignant les électeurs à des bureaux de vote sera établie, comme le recommandent depuis longtemps de nombreux groupes d'observateurs ainsi que la Commission spéciale sur la réforme électorale de 2016. La Commission a également décidé d'utiliser les cartes d'identité pour l'inscription sur les listes électorales, plutôt que de fabriquer ses propres cartes. Le 9 janvier, elle a approuvé un plan opérationnel et des réglementations et lancé les achats de matériel, qui a commencé à arriver à Kaboul le 14 février. La Commission a signé de nombreux mémorandum d'accord avec le Gouvernement, les organisations de la société civile et d'autres institutions publiques, notamment la Commission du contentieux électoral, afin de mettre en place un cadre de coopération mutuelle définissant les pouvoirs et responsabilités respectifs. Le 7 janvier, la Commission électorale indépendante a également tenu des consultations dans sept provinces, réunissant des représentants des partis politiques, des coalitions, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes au processus électoral. Le quatrième forum électoral national s'est tenu le 14 février à Kaboul.

13. Des mesures ont également été prises pour remédier aux lacunes en matière de gestion au sein de la Commission, après le renvoi de son Président en novembre et celui du chef des observateurs électoraux en octobre. Le précédent du Comité de sélection des organes électoraux a lancé une procédure de candidature pour le poste vacant de membre de la Commission, laquelle a débouché sur la nomination, le 13 janvier, de M. Sayyad Hafizullah Hashimi en tant que septième membre de la Commission. La Commission a ainsi pu procéder à des élections internes pour sa présidence et élire, le 31 janvier, l'ancien porte-parole Gula Jan Abdulbadi Sayyad comme nouveau Président. Par ailleurs, le 15 janvier, le Président Ghani a nommé Mme Shahla Haque au poste de Chef du secrétariat et des opérations électorales par intérim. L'une des premières initiatives du nouveau Président a consisté à annoncer que les élections ne pourraient peut-être pas se tenir en juillet, mais qu'elles devraient tout de même avoir lieu en 2018.

B. Conditions de sécurité

14. À la fin de 2017, l'ONU avait enregistré 23 744 atteintes à la sécurité, soit le nombre plus haut niveau jamais enregistré, bien qu'il ne fût que légèrement supérieur à celui de 2016. Les affrontements armés ont continué de représenter la part la plus importante des incidents (63 %), estimés en 2017 à 14 998, chiffre légèrement supérieur à celui de l'année précédente (14 977). Les incidents liés à l'utilisation d'engins explosifs improvisés arrivent en deuxième position, et le nombre de frappes aériennes est resté élevé. Les 950 attaques aériennes enregistrées en 2017 représentaient une augmentation de 67,6 % par rapport à la même période l'an passé. Les assassinats ciblés et les enlèvements ont augmenté de 6 % par rapport à 2016, tandis que les attentats-suicides ont augmenté de 50 %. C'est dans l'est et le sud du pays que les atteintes à la sécurité ont été les plus nombreuses : ces deux régions ont représenté à elles seules 55 % de l'ensemble des atteintes à la sécurité.

15. L'ONU a enregistré 3 521 atteintes à la sécurité entre le 15 décembre 2017 et le 15 février 2018, soit une diminution de 6 % par rapport au nombre enregistré à la même période l'an passé. La période considérée a été marquée par une recrudescence des actes de violence de grande ampleur, dont deux attaques complexes très médiatisées et un attentat à la voiture piégée à Kaboul, et une attaque contre une organisation non gouvernementale internationale dans la ville de Jalalabad, survenus entre le 20 et le 27 janvier.

16. En dépit de ce déferlement de violence dans les zones urbaines, le nombre d'attaques directes menées par des Taliban a baissé dans le pays durant l'hiver. Les Taliban n'ont pas pu s'emparer de chefs-lieux de province ou de centres administratifs de districts au cours de la période considérée, ce que les responsables afghans et internationaux en charge de la sécurité ont imputé à l'intensification des frappes aériennes des forces militaires internationales et des forces afghanes spéciales, ainsi qu'à la multiplication des opérations nocturnes des forces spéciales afghanes. Toutefois, des éléments hostiles au Gouvernement ont continué de faire pression sur les Forces nationales de sécurité afghanes, lançant des attaques coordonnées contre leurs postes de contrôle dans les provinces du Helmand, Kandahar et Nimroz dans le sud, Kondozi dans le nord-est, Ghazni dans le sud-est et Farah dans l'ouest. Ces attaques ont infligé de lourdes pertes aux forces de sécurité afghanes et permis aux insurgés de s'emparer d'armes et de matériel logistique, mais n'ont pas résulté en d'importantes conquêtes territoriales. Les Taliban ont toutefois consolidé leur emprise, tout au long de l'année 2017, sur un territoire majoritairement rural.

17. L'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan a bien résisté aux opérations concertées des forces militaires afghanes et internationales. Le groupe a

mené plusieurs attaques contre la population civile et des cibles militaires, en particulier à Kaboul et dans la province du Nangarhar, dans l'est, et continué de participer à des affrontements armés contre les Taliban alors que les deux groupes se disputaient le contrôle de territoires. Pendant ce temps, dans le nord du pays, des groupes s'étant autoproclamés comme affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan ont continué de participer à des affrontements violents contre les forces du Gouvernement afghan et les Taliban, ce qui semble indiquer que le groupe a élargi son rayon d'action géographique et commence à consolider sa présence ailleurs que dans l'est.

18. On a recensé 42 incidents qui ont concerné des membres du personnel des Nations Unies en 2017, dont neuf actes d'intimidation, 17 cas de faits criminels, un affrontement armé et trois cas d'enlèvement.

C. Coopération régionale

19. Au cours de la période considérée, les relations entre l'Afghanistan et les autres pays ont été marquées par des tensions croissantes avec le Pakistan suite aux violences de janvier, malgré les contacts de haut niveau maintenus entre les Gouvernements des deux pays. Le 17 décembre, des représentants militaires de l'Afghanistan, des États-Unis d'Amérique et du Pakistan se sont réunis à Kaboul pour débattre de la coopération antiterroriste et militaire. Le 16 janvier, 1 800 religieux pakistanais ont adopté une *fatwa*, ou décision religieuse, déclarant les attentats-suicides contraires à l'islam. Une *fatwa* contre la violence et le terrorisme dirigés contre des cibles en Afghanistan avait été proposée dans le cadre de la feuille de route pour la paix du Groupe de coordination quadripartite arrêtée par l'Afghanistan, la Chine, les États-Unis et le Pakistan en 2016. L'annonce faite en janvier a pourtant été accueillie avec scepticisme à Kaboul, où l'on a estimé qu'elle ne condamnait pas suffisamment le terrorisme et la violence en Afghanistan. Le 3 février, une délégation pakistanaise de haut niveau dirigée par la Ministre pakistanaise des affaires étrangères, Tehmina Janjua, s'est rendue à Kaboul pour examiner le Plan d'action Afghanistan-Pakistan pour la paix et la solidarité portant sur la coopération militaire, la lutte contre le terrorisme et l'échange de renseignements, l'économie, le commerce et le transit, et le rapatriement des réfugiés. Cette visite a été suivie d'une deuxième série de pourparlers à Islamabad les 8 et 9 février, à laquelle a participé le Vice-Ministre afghan des affaires étrangères, Hekmat Karzai. Suite à cette deuxième réunion, le Gouvernement afghan a indiqué dans un communiqué de presse que, si certains progrès avaient été accomplis dans le cadre du mécanisme de coopération, il n'y avait pas eu de résultats concrets.

20. Au cours de la période considérée, le Gouvernement afghan a continué de prendre des mesures en faveur d'une coopération régionale plus étroite avec des pays voisins. Les échanges commerciaux transitant par les ports de Bandar Abbas et de Chabahar en République islamique d'Iran s'est intensifié dès le début de 2017, marquant un tournant important dans les relations commerciales entre l'Afghanistan et la République islamique d'Iran. Le Gouvernement afghan a également continué de développer ses relations avec les États d'Asie centrale. Les relations bilatérales avec l'Ouzbékistan ont bénéficié d'un nouvel élan suite à la visite officielle du Président Ghani, les 4 et 5 décembre, à l'occasion de laquelle les deux pays ont signé plus de 20 accords bilatéraux portant sur des domaines tels que la coopération en matière de sécurité et de renseignement, les procédures douanières et de transit et les infrastructures.

21. La coopération internationale en faveur d'un processus de paix en Afghanistan n'a que peu progressé. Le 26 décembre, le Gouvernement chinois a accueilli les

Ministres des affaires étrangères afghan et pakistanais à Beijing à l'occasion de la première réunion du dialogue trilatéral proposé par le Gouvernement chinois en juin 2017. Les trois parties ont réaffirmé leur volonté d'améliorer leurs relations, d'approfondir une coopération mutuellement avantageuse, de favoriser la connectivité dans le cadre de l'initiative « Une Ceinture et une Route » et de lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes. Elles ont en outre exprimé leur soutien à un processus de paix sans exclusive dirigé et contrôlé par les Afghans en Afghanistan. Le Gouvernement indonésien a également renforcé sa participation à l'action menée pour établir la paix en Afghanistan. En décembre, le Gouvernement indonésien a accueilli une délégation de fonctionnaires et d'oulémas du Haut Conseil afghan pour la paix et proposé d'appuyer les efforts de réconciliation afghans. Le 29 janvier, lors d'une visite à Kaboul, le Président de l'Indonésie Joko Widodo a suggéré de mettre en place un Comité national tripartite avec la participation d'oulémas afghans, indonésiens et pakistanais, afin de promouvoir les efforts de paix et de réconciliation en Afghanistan.

III. Droits de l'homme

22. Le 15 février 2018, la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a publié son rapport annuel de 2017 sur la protection des civils en période de conflit armé¹. Elle a recensé 10 453 victimes civiles (3 438 morts et 7 015 blessés) en 2017, soit une diminution de 9 % par rapport à l'année 2016 : le nombre de morts a diminué de 2 % et celui de blessés de 11 %. La MANUA a imputé 65 % de ces morts ou blessés à des éléments hostiles au Gouvernement, 20 % aux forces progouvernementales, 11 % à des tirs croisés d'origine indéterminée, survenus durant des combats au sol entre des éléments hostiles au Gouvernement et les forces progouvernementales, 3 % aux restes explosifs de guerre, et environ 1 % aux pilonnages transfrontières. Si ce chiffre a baissé, c'est principalement parce que la population a été relativement épargnée au cours des combats au sol, tandis que le nombre de victimes civiles a augmenté à la suite de l'emploi sans discrimination d'engins explosifs improvisés (attentats-suicides et autres attaques). Les violences liées au conflit ont également entraîné la destruction d'habitations, de moyens de subsistance et de biens civils et le déplacement de familles et limité l'accès à l'éducation, à la santé et à d'autres services.

23. L'emploi d'engins explosifs improvisés dans des attentats-suicides et autres attaques a fait 4 151 victimes civiles (1 229 morts et 2 922 blessés), soit 40 % du total. Ce chiffre recouvre les attaques complexes et les attentats-suicides, qui ont fait 605 morts et 1 690 blessés, soit 22 % des victimes civiles. Les autres attaques commises à l'aide d'engins explosifs improvisés à plateau de pression, notamment, ont représenté 18 % des victimes. Les combats au sol ont fait 3 484 victimes civiles (823 morts et 2 661 blessés), soit 33 % du total. Fait inquiétant, la MANUA a recensé le plus grand nombre de victimes civiles dues aux frappes aériennes en une année, depuis 2009. La Mission a recensé 631 victimes civiles d'attaques aériennes (295 morts et 336 blessés), dont 62 % de femmes et d'enfants, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2016. Les frappes de la Force aérienne afghane ont fait 309 victimes civiles, celles des forces militaires internationales 237 et celles de forces progouvernementales indéterminées 76. Au total, 3 179 de ces victimes civiles étaient des enfants (861 morts et 2 318 blessés). Si ce nombre a diminué de 10 % par rapport à 2016, les enfants ont continué cependant de représenter 30 % des victimes civiles.

¹ La MANUA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Afghanistan: protection of civilians in armed conflict – annual report 2017 » (Kaboul, 2018).

Parmi les femmes, le nombre de blessés a augmenté de 1 % environ et celui des morts de 5 %.

24. Au début de l'année 2018, les civils ont énormément souffert des attaques perpétrées tout au long du mois de janvier par les éléments hostiles au Gouvernement, dont plusieurs d'une grande brutalité ont délibérément visé des habitants de Kaboul et de Jalalabad. Trois attaques perpétrées du 20 au 27 janvier ont fait au moins 143 morts et 265 blessés. Le 20 janvier, cinq assaillants ont tiré à l'aveuglette dans l'hôtel Intercontinental de Kaboul avant de fouiller chaque chambre à la recherche d'occupants. Le bilan a été de 24 morts (dont 16 ressortissants étrangers) et de 15 blessés. Le 24 janvier, quatre kamikazes ont pris d'assaut les locaux de l'organisation non gouvernementale Save the Children dans la ville de Jalalabad après avoir fait exploser un véhicule piégé et fait 5 morts et 21 blessés. Les locaux de l'organisation ont été endommagés et, à proximité, le bureau du Comité suédois pour l'Afghanistan a brûlé. Le 27 janvier, un kamikaze a fait exploser un autre véhicule piégé peint aux couleurs d'une ambulance à Kaboul, devant les anciens locaux du Ministère de l'intérieur, faisant au moins 114 morts et 229 blessés, secteur où se trouvent deux hôpitaux, le bâtiment du Haut Conseil pour la paix, plusieurs missions diplomatiques et des magasins appartenant à des civils, dont un grand nombre ont été endommagés.

25. Du 1^{er} octobre au 31 décembre, l'équipe spéciale de surveillance et d'information a confirmé 7 incidents liés au conflit visant des établissements de santé et des membres du personnel soignant (3 perpétrés par les Taliban, 2 par des groupes armés non identifiés et 2 par la Direction nationale de la sécurité), contre 18 au trimestre précédent. Ils comprenaient 3 attaques ciblées contre des membres du personnel soignant (à la suite desquelles une personne a été tuée et une autre enlevée), 2 attaques durant lesquelles des menaces ont été proférées à l'encontre du personnel soignant ou de patients, 1 attaque contre un établissement de santé et 1 attaque aveugle au cours de laquelle un dispensaire a été endommagé. L'équipe spéciale a recensé 13 attaques contre des centres d'éducation et du personnel enseignant, dont 4 au cours desquelles des écoles ont été visées directement et des menaces adressées à du personnel enseignant, 3 attaques aveugles à la suite desquelles des écoles ont été endommagées et 1 dernière au cours de laquelle des membres du corps enseignant ont été tués ou enlevés. L'équipe spéciale a attribué 9 de ces attaques à des groupes armés (8 aux Taliban et 1 à l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan), 2 à des milices progouvernementales, 1 à des tirs croisés entre les Forces nationales de sécurité afghanes et les Taliban et 1 à des assaillants non déterminés. De plus, l'utilisation à des fins militaires de 7 écoles a été confirmée (5 occupées par les Taliban et 2 par les Forces nationales de sécurité afghanes).

26. Durant cette même période, 36 cas de recrutement et d'emploi de garçons par des parties au conflit ont été recensés, dont 5 ont été confirmés (2 cas impliquant l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan, 2 impliquant la Police nationale afghane et 1 impliquant les Taliban), contre 19 cas avérés au trimestre précédent. Au 31 décembre 2017, le Ministère de la justice a rapporté que 171 enfants étaient détenus dans des centres de réinsertion pour mineurs, invoquant la sûreté de l'État, contre 300 à la fin du mois de décembre 2016, une baisse principalement due à des transferts et à des remises en liberté. La Mission a confirmé un cas d'agression sexuelle contre un enfant de la part de la Police nationale afghane et l'enlèvement de 13 garçons par les Taliban à cinq occasions différentes. Elle a également confirmé 6 cas de refus d'accès humanitaire (4 impliquant les Taliban, 1 impliquant l'État islamique d'Iraq et du Levant-province du Khorassan et 1 impliquant un groupe armé non identifié), contre huit lors de la période considérée dans le dernier rapport.

27. Comme par le passé, les femmes victimes n'ont obtenu que très rarement justice et réparation, dans un contexte marqué par la persistance des actes de violence sexiste. Dans le cadre de l'application de la loi de 2009 relative à l'élimination des violences faites aux femmes, la loi relative à l'élimination du harcèlement des femmes et des enfants est parue au Journal officiel le 31 décembre 2017. Cette dernière contient de plus amples éclaircissements concernant la définition du harcèlement dans les lieux publics et renforce les procédures de plainte. Le Ministère de la justice, aidé par l'ONU, a mené des consultations dans tout le pays au sujet du projet de loi sur la famille, qui doit être soumis au Conseil des ministres et à l'Assemblée nationale.

28. Le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer l'égalité des sexes dans la fonction publique. Le 10 janvier, la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique a adopté une nouvelle politique visant à accroître la présence des femmes dans la fonction publique de façon qu'elles représentent 24 % des effectifs en 2018. La version finale du budget révisé pour la mise en œuvre du plan doit encore être approuvée.

29. Le 14 janvier, la chambre haute de l'Assemblée nationale a approuvé le texte de synthèse de la nouvelle loi relative à la lutte contre le terrorisme. Lors de l'établissement du présent rapport, le projet de loi était examiné par une commission parlementaire mixte avant sa signature par le Président et sa parution au Journal officiel en mars. Le projet de loi révisé la définition du crime de torture en droit interne et la met en conformité avec celle de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Il comprend également des dispositions conférant aux victimes de torture le droit de demander réparation devant les juridictions civiles et pénales. Le 28 janvier, le Gouvernement a fait exécuter trois hommes condamnés à mort pour avoir enlevé et assassiné un garçon de 13 ans. Il s'agit du second groupe de prisonniers à avoir été exécuté ces derniers mois.

30. Le 31 janvier a marqué la fin de la période durant laquelle les victimes pouvaient se manifester auprès du Procureur de la Cour pénale internationale en réponse à l'invitation qu'il avait lancée en vue d'ouvrir une information sur des allégations de crimes de guerre et de crime contre l'humanité en Afghanistan. La Chambre préliminaire devrait, à la suite de délibérations, décider si elle autoriserait une enquête sur la situation dans le pays.

31. Pendant la période considérée, les militants de la société civile et les journalistes ont continué de subir des menaces et des attaques de la part d'éléments hostiles au Gouvernement et des forces progouvernementales. La Mission a recensé quatre incidents de ce type dans le pays. L'Ordre indépendant du barreau afghan a organisé une série d'ateliers à l'intention des avocats portant sur les questions de responsabilité et sur la présentation du nouveau Code pénal et du projet de loi de lutte contre la torture, auxquels environ 130 personnes, dont 20 % de femmes, ont participé.

IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement

32. La croissance économique est restée faible à cause du conflit, de l'incertitude entourant la réglementation et de la corruption généralisée. La croissance a légèrement augmenté pour passer de 2,2 % en 2016 à 2,6 % en 2017. À supposer que les conditions de sécurité et le climat politique ne connaissent pas de dégradation majeure, la croissance pourrait être de 3,2 % en 2018. En revanche, une baisse notable de la croissance a été constatée dans le secteur agricole, le plus important de l'économie afghane : on a prévu une hausse de 1,5 % seulement en 2017, contre 6 % l'année précédente, tandis que les secteurs de l'industrie et des services devaient

respectivement connaître une croissance de 2 % et de 3,3 %. Malgré une certaine volatilité, l'inflation est restée sous la barre des 10 %. Le déficit commercial a augmenté au premier semestre de 2017, les exportations diminuant de 3 % et les importations augmentant de 8 %. Le déficit annuel, qui est financé par l'aide extérieure, devrait atteindre 33 % du produit intérieur brut en 2017.

33. D'après le Ministère des finances, le montant des recettes fiscales collectées par le Gouvernement a augmenté de 18 % en 2017, pour atteindre 2,44 milliards de dollars, principalement grâce aux progrès faits en matière de services administratifs et d'application de la loi. Malgré cela, d'après la dernière mise à jour de la Banque mondiale sur le développement en Afghanistan, parue en novembre 2017, on estime que le Gouvernement ne pourra couvrir que 40 % de ses dépenses grâce aux recettes intérieures, ce qui porterait le déficit budgétaire national à 15 % du PIB à la fin de l'année 2017. Comme il est prévu que ce déficit continuera de se creuser, l'État dépendra de l'aide au développement d'origine civile étrangère inscrite à son budget pour pouvoir maintenir les services de base et mettre en place des programmes de développement. La part effectivement dépensée du budget consacrée au développement est passée de 55 % en 2016 à 67 % en 2017, principalement car ledit budget a diminué. De nouvelles réformes de la procédure d'établissement du budget incorporées au budget national pour l'année 2018 devraient améliorer encore davantage le taux d'exécution.

34. Le Gouvernement s'est employé à faire respecter plus strictement le principe de responsabilité dans le cadre de la réalisation des activités prioritaires en matière de développement, par l'intermédiaire des hauts conseils chargés du développement. Le 9 décembre, il a apporté une mise à jour au Cadre de responsabilité mutuelle en vue de l'autonomie, indiquant que 10 des 24 objectifs fixés avaient été atteints. Le Gouvernement a également continué d'élaborer 10 programmes prioritaires nationaux avec l'aide des hauts conseils chargés du développement, dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan. Des progrès ont été faits dans l'exécution de deux programmes prioritaires nationaux qui avaient déjà été lancés (le programme de charte citoyenne et celui d'émancipation économique des femmes). L'élaboration des huit programmes restants est en cours, à différents stades d'avancement.

35. La lutte contre la corruption continue d'être l'un des axes du programme de réforme du Gouvernement. Le 9 décembre, le Président a émis un décret en vue de l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afghanistan, adoptée le 28 septembre 2017 par le Haut Conseil de l'état de droit et de la lutte contre la corruption. Le Chef du secrétariat du Haut Conseil a également été nommé. En janvier 2018, sur les neuf ministères prioritaires tenus au titre de la Stratégie de préparer et de présenter au secrétariat la version finale de leur plan détaillé de mise en œuvre, ceux qui l'avaient fait étaient les Ministères des finances, des transports et de l'aviation civile, du travail, des affaires sociales, des martyrs et des personnes handicapées. Trois ministères étaient en train d'arrêter leur version finale et trois autres ont dit avoir pris du retard.

36. Le Gouvernement a continué de prioriser la réforme du secteur de la sécurité et s'est employé à remplacer les hauts responsables au Ministère de la défense. Le 4 février, le Président Ghani a ordonné à 164 généraux de l'Armée nationale afghane de prendre leur retraite, comme le prévoit la loi de réforme du statut du personnel au Ministère de la défense, selon laquelle 400 généraux devront prendre leur retraite dans un délai de 18 mois afin d'accroître le professionnalisme et de favoriser la transition générationnelle à la direction de l'Armée. Le transfert de la tutelle de la Force de la police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre du Ministère de l'intérieur au

Ministère de la défense, un des éléments essentiels du plan quadriennal de réforme du secteur de la sécurité du Gouvernement, s'est également poursuivi.

37. Des mesures ont été prises pour renforcer le cadre juridique de lutte contre la corruption. Le 27 novembre, la chambre basse de l'Assemblée nationale a approuvé la loi relative à la déclaration et à l'enregistrement du patrimoine des élus et des fonctionnaires établie par le décret législatif du 28 octobre. Celle-ci contraint pour la première fois les membres de l'Assemblée nationale et des conseils de province et de district à déclarer leur patrimoine chaque année. Le nouveau Code pénal, entré en vigueur le 15 février, a renforcé encore davantage le cadre juridique de lutte contre la corruption, notamment en érigeant en infraction l'usurpation des terres et en codifiant toutes les dispositions contraignantes de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Cependant, des organisations de la société civile ont critiqué le transfert, d'après la nouvelle loi, des fonctions d'enregistrement et de contrôle du patrimoine de la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption au bureau administratif du Président. De plus le regroupement au Bureau du Procureur général de toutes les institutions chargées d'enquêter sur la corruption et de toutes les fonctions y afférentes suscite des inquiétudes quant à l'absence d'instance indépendante de mise en œuvre et de contrôle, au titre de la Stratégie.

V. Aide humanitaire et réfugiés

38. En 2017, 475 433 nouvelles personnes ont été déplacées par le conflit. Du 15 décembre 2017 au 1^{er} février 2018, 11 668 personnes ont été déplacées. Le plus grand nombre de personnes récemment déplacées se trouve dans l'est du pays, qui accueille 141 000 personnes, soit 28 % de tous les déplacés depuis le début de 2017. De nombreuses familles ont été contraintes de se déplacer maintes fois et n'ont aucune possibilité de retourner, en toute sécurité et dans la dignité, dans leur région d'origine.

39. Pour ce qui est des Afghans vivant au Pakistan, le 3 janvier, le Cabinet fédéral du Pakistan a décidé de prolonger de 30 jours la validité des cartes délivrées aux réfugiés afghans comme preuve de leur enregistrement, qui leur permet de rester légalement dans le pays, à titre provisoire. Le 31 janvier, la validité des cartes a de nouveau été prolongée, cette fois de 60 jours. Au total, 1,4 million d'Afghans vivant au Pakistan détiennent de telles cartes. On estime que 1 million d'entre eux n'en possèdent pas. L'enregistrement des Afghans sans papiers au Pakistan a débuté en août 2017 ; plus de 804 000 demandes avaient été reçues au 15 février 2018.

40. En 2017, 57 411 réfugiés afghans ont regagné leur pays depuis le Pakistan, 1 202 depuis la République islamique d'Iran, et 204 depuis d'autres pays. Cela représente une baisse de 85 % du nombre de rapatriés par rapport à 2016, année durant laquelle 372 577 personnes étaient rentrées en Afghanistan. Cette baisse est due au fait que la protection des réfugiés s'est améliorée au Pakistan et qu'ils sont plus réticents à rentrer chez eux à cause de conditions de sécurité particulièrement instables. Le programme de rapatriement librement consenti à partir du Pakistan mis en place par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) doit reprendre le 1^{er} mars 2018, après une pause hivernale de trois mois.

41. Le retour d'Afghans sans papiers en provenance du Pakistan s'est poursuivi : du 17 décembre 2017 au 15 février 2018, on a recensé 3 796 arrivées (3 200 personnes revenues au pays de leur propre initiative et 596 personnes expulsées). Depuis le début de 2018, on a comptabilisé 2 896 rapatriés sans papiers en provenance du Pakistan, contre 9 084 sur la même période en 2017. Durant la période considérée, on a recensé 92 723 Afghans en provenance de la République islamique d'Iran (44 685 revenus de leur propre initiative et 48 038 expulsés), dont 65 839 revenus depuis le 1^{er} janvier 2018. Sur le nombre total de rapatriés sans papiers, l'Organisation internationale pour

les migrations (OIM) est venue en aide à 3 226 personnes (85 %) en provenance du Pakistan et à 4 185 personnes (5 %) en provenance de la République islamique d'Iran. Au total, en 2017, 462 316 Afghans sans papiers ont regagné leur pays depuis la République islamique d'Iran, et 98 191 depuis le Pakistan. Du 15 décembre 2017 au 15 février 2018, l'OIM a également aidé 683 Afghans souhaitant regagner leur pays depuis l'Europe.

42. De la mi-décembre au 4 février, le HCR et des partenaires ont aidé plus de 53 000 familles vulnérables à se préparer pour l'hiver. De plus, des partenaires humanitaires ont distribué plus de 185 000 couvertures, et plus de 13 000 familles ont reçu des vêtements d'hiver.

43. Plus de 5,5 millions d'enfants ont été vaccinés contre la poliomyélite dans le cadre de campagnes menées de décembre 2017 à janvier 2018. En tout, 14 cas de poliomyélite ont été recensés en Afghanistan en 2017, dont 5 dans le district de Chah Wali Kot dans la province du Kandahar, auquel les équipes de vaccination n'ont pas eu accès pendant plus de la moitié de l'année 2017. Elles ont finalement pu y accéder en novembre avec l'aide de l'ONU et y ont effectué quatre campagnes de vaccination. Trois cas de poliovirus sauvage ont été recensés en janvier 2018, dans le district de Kamah dans la province de Nangarhar et dans les districts de Chah Wali Kot et de Spin Boldak dans la province du Kandahar. Du 12 au 16 février, le Ministère de la santé publique a organisé une campagne de vaccination au niveau infranational avec l'aide de l'ONU, afin d'immuniser 5,5 millions d'enfants habitant dans des zones à haut risque dans 21 provinces.

44. Les restrictions à l'accès humanitaire se sont poursuivies : l'ONU et les travailleurs humanitaires en ont subi à 39 reprises du 15 décembre au 31 janvier. En 2017, 388 incidents de ce type ont été signalés, contre 200 en 2016. Cette augmentation s'explique par la persistance du conflit dans certaines parties du pays et par l'amélioration des procédures de signalement de ces incidents. En 2017, 21 travailleurs humanitaires ont été tués, 33 blessés et 149 enlevés. En décembre, 19 incidents visant des agents sanitaires ou des établissements de santé ont été enregistrés, portant le total pour l'année à 143, soit 38 % des incidents signalés en 2017, au cours desquels des travailleurs humanitaires ont été pris pour cibles.

45. L'hiver a été plus doux et moins pluvieux que d'habitude, ce qui s'est fait ressentir à la période des semailles et influera sur la qualité et le rendement des céréales d'hiver et de la récolte de printemps. Dans plus d'une douzaine de provinces, le cumul des précipitations n'a même pas atteint le tiers de la moyenne saisonnière lors du dernier trimestre de 2017. En décembre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a recommandé la fourniture d'intrants agricoles aux populations vulnérables des zones menacées de sécheresse.

46. Le Service de la lutte antimines du Département des opérations de maintien de la paix a continué d'aider le Gouvernement à s'acquitter de ses obligations en matière de lutte contre les mines, comme assurer la présidence de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en 2018. L'Afghanistan peut mettre à profit son rôle de Président de la Convention pour mettre en avant les progrès qu'il a accomplis et son engagement sans faille au niveau international dans ce domaine. Le nombre moyen mensuel de victimes de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs déclenchés par les victimes, qualifiés d'engins explosifs improvisés à plateau de pression dans les précédents rapports, est de 170 pour 2017, soit une augmentation par rapport à 2016. Dans la grande majorité des cas (96,4 %), les accidents étaient dus à des restes explosifs de guerre et à des engins explosifs déclenchés par les victimes. Le Service a porté ses efforts sur la recherche de solutions pour fournir une aide immédiate à court terme à ces victimes et pour aider la Direction

nationale de la coordination de la lutte antimines à élaborer une stratégie nationale pour leur venir en aide de manière prioritaire en 2018.

47. Le Service de la lutte antimines et ses partenaires ont continué de mener des activités de sensibilisation aux risques auprès des populations menacées par les explosifs et dans les centres de versement de subsides et de transit afin que ces dernières soient informées des dangers que représentent les mines terrestres, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs déclenchés par les victimes. Au total, 602 511 personnes ont bénéficié de ces activités du 1^{er} novembre au 31 janvier, dont 3 767 rapatriés, qui ont été sensibilisés dans des centres de versement de subsides et de transit. Durant la même période, la Direction de la coordination de la lutte antimines, appuyée par le Service de la lutte antimines, a déclaré sept communautés exemptes de mines, ce qui a permis à quelque 8 618 personnes sur 290 500 mètres carrés de se déplacer librement au sein de leur collectivité ainsi que d'améliorer les activités agricoles et l'accès aux marchés. Cependant, on estime qu'il reste encore à déminer 3 227 champs de mines, 315 champs de bataille et 38 champs de tir, qui mettent en danger 1 423 communautés.

48. Le 15 janvier, le Gouvernement afghan et l'ONU ont lancé conjointement le Plan d'aide humanitaire pour l'Afghanistan pour 2018–2021, dans le cadre duquel 437 millions de dollars ont été demandés pour l'année 2018, afin de financer des projets dans tous les domaines d'intervention qui permettraient de venir en aide à 2,8 millions de personnes. Le 22 décembre 2017, l'ONU a annoncé que le fonds humanitaire commun pour l'Afghanistan effectuerait le premier versement de l'allocation standard pour 2018, de plus de 20 millions de dollars, afin de lancer la mise en œuvre du Plan d'aide humanitaire. Le Plan pour l'année 2017 a été financé à hauteur de 317,5 millions de dollars, soit 78 % de la somme demandée (409 millions de dollars).

VI. Lutte contre les stupéfiants

49. Le Gouvernement afghan, aidé par ses partenaires internationaux, a poursuivi ses opérations de lutte contre les stupéfiants durant la période considérée. Du 1^{er} novembre au 31 décembre 2017, les forces de l'ordre afghanes ont mené 445 opérations de lutte contre les stupéfiants, qui ont permis de saisir 391 kilogrammes d'héroïne, 31 kilogrammes de morphine, 8 141 kilogrammes d'opium, 2 kilogrammes de méthamphétamine, 38 547 kilogrammes de haschisch, 1 256 kilogrammes de précurseurs solides, 1 437 litres de précurseurs liquides et 1 590 comprimés K de méthylènedioxy-N-méthylamphétamine (MDMA) (drogues de synthèse). Ces saisies ont mené à 531 arrestations. Les saisies d'opiacés effectuées en 2017 (opium, morphine et héroïne comptabilisés conjointement, en tant qu'équivalent-morphine) ont été les plus importantes depuis 2012. Le prix de l'opium a chuté à cause de la récolte sans précédent en 2017 (-41 % de décembre 2016 à décembre 2017), mais il n'en a pas été de même pour le prix de l'héroïne (-7 % sur la même période). La stabilité du prix de l'héroïne semble être due aux nombreuses saisies d'opiacés en 2017, ainsi qu'au prix d'un précurseur, l'anhydride acétique, qui est resté élevé car il a été interdit à l'importation en Afghanistan au début de 2017.

VII. Appui à la mission

50. Au 31 janvier, la Mission affichait un taux de vacance de postes de 9,5 % pour le personnel recruté sur le plan international (taux approuvé : 14 %) et de 6,4 % pour le personnel recruté sur le plan national (moyenne des taux approuvés : 7,5 %). Malgré les mesures spéciales prises pour que la Mission recrute davantage de femmes

sur le plan national et les conserve à son service, leur taux de représentation reste très faible. Au 31 janvier, le taux de représentation des femmes par catégorie de personnel était le suivant : 30 % (personnel recruté sur le plan international) ; 35 % (Volontaires des Nations Unies) ; 9 % (administrateurs recrutés sur le plan national) ; 7 % (agents locaux). Du 1^{er} décembre au 31 janvier, la MANUA a mené 122 missions terrestres et 12 missions aériennes, ainsi que 374 missions de « sensibilisation inversée », dans le cadre desquelles des représentants de districts se sont rendus dans les bureaux locaux de la Mission.

VIII. Observations

51. Depuis mon précédent rapport, une nouvelle recrudescence horribifique de la violence, y compris des attentats-suicides à Kaboul et à Jalalabad, a fait des centaines de morts et de blessés, des civils pour la plupart. Ces attaques ont naturellement provoqué un tollé public et poussé d'éminentes personnalités à réclamer que l'on remette à nouveau l'accent sur une action militaire contre les groupes d'opposition armés plutôt que sur la réconciliation. Au vu d'une telle violence, la tâche consistant à ramener les parties vers un processus de paix crédible devient plus ardue et revêt un caractère encore plus urgent. Je suis fermement convaincu que seul un règlement de paix négocié permettra de mettre un terme aux souffrances humaines immenses que ce conflit entraîne.

52. Il est essentiel d'obtenir un engagement constructif de la part des partenaires internationaux et un consensus régional sur la paix en Afghanistan en vue de l'instauration d'un climat propice à des pourparlers de paix. Au vu des plateformes et des processus qui se sont dégagés, je formule le vœu qu'ils concourent tous à une issue pacifique en Afghanistan. À cet égard, j'espère que le renouvellement de contacts directs de haut niveau entre les responsables afghans et pakistanais permettra d'enrayer la montée récente des tensions entre les deux pays. J'exhorte les deux gouvernements à poursuivre le dialogue à tous les niveaux pour promouvoir la paix, la stabilité et les questions d'intérêt commun entre les deux pays. Je me félicite du dialogue trilatéral mené par les ministres des affaires étrangères, mené sous l'égide du Gouvernement chinois en décembre 2017.

53. Le blocage entre les partisans du Président et Jamiat-e Islami a exacerbé les divisions au sein du Gouvernement d'unité nationale, ce qui met à rude épreuve des arrangements politiques déjà fragiles. La retenue manifestée à ce jour par toutes les parties a permis de limiter les tensions au seul domaine politique et d'éviter qu'ils dégénèrent en confrontation violente. La crise a cependant détourné l'attention de questions politiques urgentes et, si elle perdure, je crains que cela ne suscite une instabilité et un nouveau report des élections. La retenue dont chacun a fait montre pour éviter le recours à la violence doit s'accompagner d'un esprit de conciliation, sur le plan politique, en vue de la négociation d'un règlement. J'insiste sur la nécessité d'un règlement du différend de manière pacifique et rapide afin de permettre au Gouvernement de porter son attention sur la multitude de problèmes auxquels l'Afghanistan fait face sur les plans humanitaire, de la sécurité, du développement et de la gouvernance.

54. La Commission électorale indépendante a désigné son nouveau Président et conseil d'administration et prend des mesures en vue de commencer l'inscription sur les listes électorales. Il faut accélérer les préparatifs si l'on veut que des élections législatives et des élections des conseils de district crédibles se tiennent en 2018. Cela dépendra non seulement des travaux de la Commission électorale indépendante et de la Commission du contentieux électoral mais également des efforts coordonnés d'autres entités gouvernementales, ainsi que de l'existence de fonds suffisants et de la mise en place de mesures de sécurité adéquates. J'encourage les organes

d'administration des élections à travailler avec les institutions compétentes et la société civile afin de veiller à la tenue, en temps voulu, d'élections transparentes. Notant la préoccupation du public au sujet de la possibilité de tenir des élections en temps voulu, j'encourage également toutes les parties prenantes, y compris les acteurs politiques, les représentants de la société civile et des chefs religieux, à travailler de manière constructive avec les organes d'administration des élections afin de renforcer la confiance du public dans le processus électoral.

55. Le nombre d'affrontements armés qui demeure élevé et les conséquences qu'ils ont pour les civils suscitent une vive préoccupation. Durant l'année 2017, le plus grand nombre de victimes civiles a été recensé à ce jour, du fait de l'utilisation aveugle, par des éléments hostiles au Gouvernement, d'engins explosifs improvisés destinés à des attentats-suicides. Au cours des premiers mois de 2018, une série particulièrement brutale d'attaques a été lancée par des éléments hostiles au Gouvernement qui visaient délibérément des civils, y compris des organisations d'aide et des étrangers et l'utilisation à mauvais escient de l'emblème protégé de la Société du Croissant-Rouge sur un véhicule peint aux couleurs d'une ambulance pour transporter un engin explosif improvisé destiné à un attentat-suicide dans une zone d'accès restreint. Les auteurs de ces actes atroces doivent rendre des comptes.

56. Le bilan des victimes à la suite de l'explosion de mines, de restes explosifs de guerre et d'engins explosifs improvisés à plateau de pression reste élevé. Notant l'obligation du Gouvernement en matière de surveillance, de marquage et d'élimination des restes explosifs de guerre, conformément au Protocole relatif aux restes explosifs de guerre se rapportant à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V) et aux obligations des forces militaires internationales d'aider le Gouvernement à veiller à ce que les restes explosifs soient détruits, l'ONU est disposée à fournir le soutien nécessaire, tel qu'énoncé à l'article 3 du Protocole V.

57. Le Gouvernement a fait des efforts louables pour ce qui est d'appliquer la loi sur l'élimination de la violence contre les femmes et de respecter la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En réinsérant dans le Code pénal la section sur l'élimination de la violence contre les femmes et en arrêtant la version définitive de son troisième rapport périodique au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le Gouvernement peut envoyer un message rassurant à tous les Afghans quant à son attachement à la protection de la vie et des droits des femmes. De plus, en fournissant des ressources humaines et financières, le Gouvernement peut veiller à la mise en œuvre efficace de son plan d'action national en vue de l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#), qui renforcerait la participation réelle des femmes aux processus politique et de paix et de sécurité.

58. La poursuite des exécutions judiciaires dans le pays est une source de préoccupation. Ceux qui font l'objet d'une enquête sont poursuivis et condamnés pour des crimes passibles de la peine de mort et n'obtiennent pas les garanties nécessaires à un procès équitable, prévues par le droit interne et les conventions relatives au droit international humanitaire, auxquelles l'Afghanistan est partie. Je demande au Gouvernement afghan d'imposer un moratoire sur la peine capitale, en vue de son abolition.

59. Le Gouvernement a pris de nouvelles mesures pour mettre en place sa stratégie de lutte contre la corruption et a notamment renforcé le cadre juridique de la lutte contre la corruption. En approuvant la loi sur la déclaration et à l'enregistrement du patrimoine des élus et des fonctionnaires, l'Assemblée nationale a pris une importante mesure en vue de l'amélioration de la transparence et de la responsabilité des

institutions politiques de l'Afghanistan. Notant les préoccupations soulevées par les groupes de la société civile au sujet du transfert des fonctions d'enregistrement et de contrôle du patrimoine de la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption au bureau administratif du Président ainsi que du regroupement au Bureau du Procureur général de toutes les fonctions d'investigation sur la corruption, j'engage le Gouvernement à élaborer un mécanisme de surveillance indépendant au titre de cette stratégie.

60. Depuis l'année de sa création, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption fait un travail louable pour ce qui est de poursuivre de hauts responsables, en insistant tout particulièrement sur la nécessité de mettre fin à l'impunité dans le secteur de la sécurité. Récemment, le nombre d'accusés jugés par contumace a cependant augmenté, du fait de la non-exécution des mandats d'arrêt. J'engage le Ministère de l'intérieur et d'autres entités compétentes à coopérer avec le Centre pour veiller à ce que les personnes accusées soient traduites en justice.

61. Face à des problèmes de taille sur le plan de la sécurité et de la gouvernance, l'Afghanistan a fait des progrès considérables en matière de réforme financière. Le Gouvernement a continué d'accroître la collecte des recettes publiques et a introduit des réformes dans la procédure budgétaire, qui ont permis de mieux aligner le budget national sur les normes internationales. Malgré ces avancées, les prévisions en matière de croissance économique en Afghanistan, qui se sont améliorées, ne sont pas suffisantes en vue de l'absorption de centaines de milliers de nouveau-venus sur le marché de l'emploi dans les années à venir. Constatant les progrès réels accomplis dans le domaine fiscal, j'engage le Gouvernement à introduire de nouvelles réformes politiques qui peuvent aider à générer la croissance dans le secteur privé et à fournir les perspectives d'emploi à la prochaine génération d'Afghans.

62. Je remercie l'ensemble du personnel des Nations Unies présent en Afghanistan et mon Représentant spécial pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Tadamichi Yamamoto, pour le dévouement sans faille dont ils continuent de faire preuve, dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris pour venir en aide au peuple afghan.

Annexe

Progrès accomplis au regard des objectifs fixés

I. Sécurité

Objectif : institutions et mécanismes de sécurité afghans viables capables d'assurer la paix et la stabilité et de protéger le peuple afghan

<i>Indicateurs de progrès</i>	<i>Réalisations</i>
Accroissement des effectifs de la Police nationale afghane et de l'Armée nationale afghane encadrés, formés et opérationnels au sein d'une structure convenue	- En janvier 2017, le Président Ashraf Ghani a annoncé la mise en place de la feuille de route sur les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes, assortie de 4 objectifs principaux à atteindre d'ici 2020 : accroître les capacités de combat ; former des dirigeants ; veiller à unifier le commandement et les opérations militaires ; lutter contre la corruption. - En 2017, les effectifs autorisés des Forces nationales de défense et de sécurité afghanes s'établissaient à 352 000 membres de l'Armée nationale afghane et de la Police nationale afghane et 30 000 agents de la police locale afghane. L'effectif global autorisé par le Ministère de la défense était de 195 000 militaires et de 5 502 civils, tandis que celui de la Police nationale pouvait aller jusqu'à 157 000 membres du personnel. - En 2017, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont renforcé leurs capacités offensives grâce à une expansion des Forces spéciales de sécurité et à la modernisation de la Force aérienne, y compris d'une grande partie de la Police des frontières et de la Force de la police nationale afghane chargée du maintien de l'ordre. L'expansion des Forces spéciales de sécurité afghanes se traduira par une augmentation de l'effectif autorisé, qui passera de 19 022 personnes en 2017 à 33 896 en 2020. Le nombre maximum de membres du personnel de la Force aérienne afghane qui était de 8 407 en 2017 a été établi à 8 626 pour 2018. La Force aérienne afghane a reçu ses deux premiers appareils UH-60 Black Hawk à la fin du mois de septembre 2017 et devrait plus que doubler la taille de sa flotte d'ici à 2020. - En 2017, les Forces nationales de défense et de sécurité afghanes ont commencé à lutter contre la corruption et la criminalité dans leurs rangs en renvoyant les affaires au Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption et à d'autres organes chargés des poursuites. Les Forces doivent en faire davantage pour améliorer le contrôle des antécédents, aborder la question des réseaux et lutter contre le népotisme.

II. Paix, réintégration et réconciliation

Objectif : concertation nationale et dialogue régional en vue de promouvoir, de manière constructive et en associant toutes les parties, l'instauration d'un environnement politique propice à la paix

Indicateurs de progrès	Réalisations
Élaboration et mise en œuvre de cadres nationaux et régionaux de renforcement des efforts de paix, de réintégration et de réconciliation ouverts à tous	- Le 6 juin 2017, le Gouvernement a convoqué la première réunion du Processus de Kaboul pour la coopération en faveur de la paix et de la sécurité, qui a rassemblé des représentants de 26 pays et organisations, y compris de l'ONU. À la réunion, qui a été organisée avec l'assistance technique de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), les participants ont exprimé leur appui à un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans et à la coopération régionale en matière de sécurité. - En juin 2017, le Haut Conseil pour la paix a été restructuré, et un nouveau Président, Karim Khalili, nommé. Le Conseil compte maintenant 52 membres, dont 12 femmes. - En septembre, le Haut Conseil pour la paix a adopté une nouvelle stratégie opérationnelle avec un mandat simplifié, axé sur la sensibilisation du public et la recherche d'un consensus national. Le même mois, les donateurs ont décidé de continuer à financer les dépenses opérationnelles du Haut Conseil à tour de rôle et pour des périodes de 3 mois, ainsi que les activités de communication menées dans le cadre de projets spécifiques. - Le 20 novembre, le Conseiller national pour les questions de sécurité, Hanif Atmar, a présenté la stratégie initiale du Gouvernement en matière de paix et de réconciliation, à l'occasion d'une réunion de représentants de la communauté internationale. - En novembre et décembre, la MANUA a transmis à la communauté internationale des contributions concernant une série de messages communs, qu'elle avait préalablement coordonnées, afin d'aider le Gouvernement à arrêter sa stratégie de paix. De nombreux points soulevés par la communauté internationale ont été pris en compte dans le projet de document d'orientation élaboré par le Gouvernement au début du mois de janvier 2018. - À la suite de l'accord de paix de septembre 2016 entre le Gouvernement et le Hezb-i Islami (Gulbuddin), son dirigeant, Gulbuddin Hekmatyar, est revenu à Kaboul en mai 2017. Au 17 janvier 2018, 160 prisonniers affiliés au groupe avaient été libérés des prisons de Pul-e Charki, de Bagram et de Kandahar, en application de l'accord de paix.
Renforcement de la capacité des autorités afghanes de recueillir et de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011)	- En 2017, le Gouvernement a continué de fournir des éléments d'information étayés, actualisés et exacts au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). - Le 5 mai 2017, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a présenté son huitième rapport, établi en application des dispositions de la résolution 2255 (2015) du Conseil de sécurité concernant les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées dans la menace qu'ils constituent pour la paix, la stabilité et la sécurité de l'Afghanistan. Le rapport est fondé en grande partie sur des renseignements communiqués par les autorités afghanes.

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement de l'adhésion du public au processus de paix grâce à une action menée à l'échelle des collectivités locales et avec la société civile

- Lorsque le Comité du Conseil de sécurité s'est rendu en Afghanistan les 29 et 30 octobre 2017, le Chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, a réaffirmé la volonté du Gouvernement de punir les personnes et entités associées aux Taliban en utilisant les mécanismes de sanctions. D'autres mesures restent en attente.
- En 2017, la MANUA a contribué à 14 initiatives de paix locales ainsi qu'aux efforts de médiation et de réconciliation faits par l'Afghanistan au niveau des provinces et des districts. Ces initiatives qui ont fait intervenir des acteurs de 16 provinces comprenaient des activités de règlement des conflits, des dialogues communautaires, des jirgas et des réunions de sensibilisation avec des oulémas (chefs religieux), des représentants tribaux, des membres des conseils provinciaux et des conseils de paix de province, des responsables gouvernementaux et des militants de groupes de jeunes et de femmes.
- Le 25 décembre 2017, à Kaboul, le Haut Conseil pour la paix a organisé un rassemblement réunissant plus de 700 théologiens. À cette occasion, les chefs religieux ont rédigé une déclaration pour exprimer leur soutien aux initiatives de paix dirigées par les Afghans, notamment les pourparlers directs entre le Gouvernement et les Taliban, et engager ces derniers à renoncer à la violence.
- À l'occasion des Journées portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité en 2017, la MANUA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont organisé des dialogues du 17 octobre au 22 novembre qui ont réuni 364 participants, dont 303 femmes venant de 21 provinces. Le dialogue avait pour thème « La participation des femmes aux opérations électorales ».

III. Gouvernance et renforcement des institutions

Objectif : élargissement de l'autorité de l'État à l'ensemble du pays grâce à l'instauration, jusqu'au niveau local, d'institutions démocratiques, légitimes et responsables dotées des moyens de mettre en œuvre des politiques et de se prendre progressivement en charge

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement de la capacité des autorités afghanes et des institutions électorales indépendantes de gérer et d'organiser des élections périodiques et intègres, en veillant à assurer la participation des femmes et à respecter les quotas fixés par la Constitution

- En 2017, la Commission électorale indépendante a montré qu'elle était capable de commander des études techniques, d'évaluer des propositions aux fins d'inclure des technologies dans les opérations électorales, de mener des activités de sensibilisation auprès du public et de conclure des accords de coopération avec d'importants partenaires nationaux et internationaux.
- Le 21 février 2017, la Commission a présenté au Gouvernement une étude technique sur les circonscriptions électorales, proposant de diviser les 12 grandes provinces ayant plus de 5 sièges pour en faire des circonscriptions plus petites et de ne pas modifier les 22 autres provinces.
- Le 22 juin 2017, la Commission a annoncé que les élections législatives et les élections des conseils de district auraient lieu le 7 juillet 2018.

- Le 25 octobre 2017, la Commission a décidé que l'inscription sur les listes électorales se ferait de nouveau sur papier.
- Le 20 novembre 2017, en partenariat avec la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique, la Commission électorale indépendante a signé un mémorandum d'accord sur le recrutement de son personnel, afin d'accélérer le processus et de mettre en place un mécanisme visant à garantir la transparence.
- En novembre 2017, la Commission a signé un mémorandum d'accord avec l'Autorité centrale afghane d'enregistrement des actes d'état civil, lequel a apporté des éclaircissements sur le rôle des deux institutions en ce qui concerne l'inscription sur les listes électorales.
- Le 10 décembre, la Commission a présenté au Gouvernement et aux donateurs les modalités d'inscription sur les listes électorales et le budget y relatif, à l'issue de consultations avec les acteurs politiques et la société civile. Le plan opérationnel et la réglementation en la matière ont été approuvés le 9 janvier 2018. Pour la première fois, comme prévu par la loi électorale de 2016, la liste rattachant les électeurs à des bureaux de vote spécifiques sera établie sur la base des cartes d'identité.
- Le 11 décembre 2017, la Commission électorale indépendante a annoncé qu'elle avait approuvé les emplacements de 7 355 bureaux de vote à l'issue d'un examen qui avait débuté en août 2017. La Commission du contentieux électoral a également commencé à examiner près de 400 plaintes concernant ces emplacements.
- À la fin de janvier 2018, les lacunes au niveau de la gestion de la Commission électorale indépendante avaient été en partie comblées grâce à la nomination de Shahla Haque au poste de Chef du Secrétariat et des opérations électorales par intérim, après le renvoi de l'ancien chef, Imam Mohammad Warimach, en octobre 2017 par le Président Ghani. M^{me} Haque est la première femme à être nommée à ce poste. Après le renvoi du Président de la Commission, Najibullah Ahmadzai, en novembre 2017, un nouveau membre, Sayad Hafizullah Hashimi, a été nommé par le Président Ghani le 13 janvier 2018 à l'issue d'un processus critiqué par des militants de la société civile. Le 31 janvier 2018, la Commission a élu son Président, Gulla Jan Abdulbadi Sayyad. Wasima Badghisi, une femme, réélue au poste de Vice-Présidente des opérations en janvier 2018, avait fait office de présidente avant l'élection de M. Sayyad.
- Le 4 octobre 2017, la MANUA, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont signé le descriptif du projet visant à maintenir l'aide apportée par l'ONU à l'Afghanistan dans le cadre des opérations électorales. Le 30 décembre, les principaux donateurs se sont engagés à financer jusqu'à 90 % du budget du processus d'inscription sur les listes électorales (estimé à 28 millions de dollars), le Gouvernement couvrant les coûts restants.
- Le 19 septembre, le 20 octobre et le 6 décembre, à Kaboul, la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral ont tenu 3 forums nationaux sur les élections rassemblant des groupes de la société civile, des partis politiques et des coalitions, des chefs tribaux et d'autres acteurs politiques afghans. Le 7 janvier 2018, la Commission électorale indépendante a organisé une première série de forums

Indicateurs de progrès

Réalisations

Création du Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption et définition d'objectifs de lutte contre la corruption

provinciaux sur les élections dans les provinces suivantes : Balkh, Bamiyan, Hérat, Kandahar, Kondo, Nangarhar et Paktiya. Elle prévoit d'organiser périodiquement de tels forums dans toutes les provinces.

- Le 19 janvier 2017, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption a publié son onzième rapport semestriel, qui porte sur la période de juillet à décembre 2016. Il y examine notamment sa collaboration avec le Ministère de la santé publique dans la mise en œuvre des recommandations du Comité.
- Le 7 juillet, le Comité a publié son rapport spécial sur les risques de corruption au Bureau du Procureur général, dans lequel il constate que le Bureau a apporté un certain nombre d'améliorations à son fonctionnement interne, y compris le suivi et l'évaluation des résultats et le respect du principe de recrutement au mérite.
- En ce qui concerne les progrès accomplis dans son programme de suivi et d'évaluation, en 2017, le Comité a formulé 261 recommandations, dont 55 ont été appliquées, portant le nombre total de recommandations formulées et appliquées depuis 2010 à respectivement 862 et 215.

Mise à la disposition des institutions chargées de la lutte contre la corruption des moyens de faire respecter la politique à cet égard dans toutes les instances gouvernementales

- Une nouvelle loi de gestion des terres a été promulguée par décret présidentiel le 4 mars 2017. Elle améliore l'efficacité de l'administration du territoire public et la rend plus transparente, réduisant ainsi le risque de corruption dans les institutions. En avril, une version révisée de la loi sur l'attribution des terres a été élaborée avec la participation active de la MANUA et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains. Cette loi a pour objet de rationaliser les processus, d'accroître la transparence et de réduire le risque de corruption institutionnelle lors de l'attribution de terrains publics. Elle doit encore être approuvée par le Président.
- Le 28 septembre, le Haut Conseil de la gouvernance, de la justice et de la lutte contre la corruption a adopté la Stratégie nationale de lutte contre la corruption en Afghanistan. Le 9 décembre, le Président a publié un décret, demandant la mise en œuvre de la stratégie par 9 ministères prioritaires. Au 31 janvier 2018, 3 des 9 ministères prioritaires avaient présenté des plans d'action contre la corruption et 3 finalisaient le leur.
- Le 3 octobre 2017, le Président a inauguré le forum multipartite sur le Partenariat pour le gouvernement ouvert, en Afghanistan, composé de représentants du Gouvernement, de la société civile et du secteur privé. Le Partenariat est un pacte mondial dans le cadre duquel les États membres s'engagent à dialoguer avec les acteurs non étatiques en vue d'améliorer l'application du principe de responsabilité et la transparence dans la gouvernance.
- Le 28 décembre, le Président a approuvé le plan d'action national relatif au Partenariat, qui comprend 11 engagements, notamment élaborer une politique de protection des femmes dans les conflits et les situations d'urgence et créer dans 12 provinces des tribunaux spéciaux chargés de juger les actes de violence à l'égard des femmes. L'Afghanistan est devenu membre du Partenariat en 2016.

Publication annuelle des déclarations de patrimoine

- En 2017, la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption a envoyé des formulaires de déclaration de patrimoine à 5 661 hauts responsables du Gouvernement, reçu 2 673 formulaires remplis et contrôlé

souscrites par les agents de l'État

47 déclarations, ce qui porte le nombre total de formulaires envoyés, reçus et contrôlés depuis la création en 2008 du programme de déclaration de patrimoine respectivement à 16 508, 10 061 et 280. Ont notamment été vérifiées les déclarations du Président, du Chef de l'exécutif, du second Vice-Président, de tous les ministres et de 33 des 34 gouverneurs de province. Le nombre de contrôles effectués est faible en raison du manque de coopération de la part des fonctionnaires ciblés.

- Le 28 octobre 2017, le Président a publié le décret législatif n° 1270, en vertu duquel les fonctions d'enregistrement et de contrôle des avoirs de la Haute autorité de contrôle et de lutte contre la corruption ont été transférées au bureau administratif du Président afin de faire respecter cette obligation.

Renforcement des moyens des fonctionnaires des administrations de l'État, des provinces et des districts d'exercer leurs fonctions et de fournir des services

- En 2017, l'institut de formation de la fonction publique a formé 2 540 fonctionnaires, dont 533 femmes (21 %), ce qui représentait 65 % de l'objectif, fixé à 3 850 fonctionnaires. L'objectif n'a pu être atteint en raison de retards importants dans le recrutement de formateurs. Les fonctionnaires ont reçu une formation dans les domaines suivants : informatique, anglais, gestion des ressources humaines, administration et gestion financière.

Transparence et efficacité accrues dans la nomination des agents de la fonction publique

- En 2017, la Direction indépendante de la gouvernance locale a facilité la nomination au mérite de 275 des 386 gouverneurs de district et de 33 des 41 gouverneurs de province adjoints. Parmi ceux-ci, on compte seulement 1 gouverneure adjointe de province et 2 gouverneures de district.

Consolidation de la réforme de la fonction publique axée sur une approche globale du renforcement des capacités et sur une assistance technique financée par les donateurs

- Le 11 mars 2017, un nouveau président a été nommé à la tête de la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique dans le cadre d'une initiative visant à renforcer la mise en œuvre des réformes de la fonction publique. En 2017, ce président a facilité la nomination de nouveaux commissaires et entamé l'élaboration d'un plan stratégique quinquennal ayant pour objectifs de systématiser le recrutement au mérite dans la fonction publique, de préserver la compétitivité des prestations offertes aux fonctionnaires et de donner la priorité aux réformes dans des domaines clefs, tels que les retraites et la réintégration des réfugiés afghans.
- Le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer l'égalité des sexes dans la fonction publique. Une nouvelle politique est appliquée depuis le 10 janvier 2018 en vue de faire passer la représentation des femmes dans la fonction publique de 15 % en 2017 à 17 % en 2018. Cette politique comprend un système de quotas, des privilèges administratifs, des mesures de protection sur le lieu de travail et l'amélioration des perspectives de carrière pour les femmes fonctionnaires.

Exécution de la politique de gouvernance et élaboration d'un cadre de réglementation, de financement et de budgétisation, à l'échelon infranational

- En 2017, la Direction indépendante de la gouvernance locale, avec l'appui de la MANUA et du PNUD et en consultation avec les institutions nationales et infranationales, la société civile et la communauté internationale, a facilité la formulation d'un projet de politique de gouvernance infranationale. Le 10 janvier 2018, elle a présenté le projet de politique au Président afghan pour approbation, lequel sera ensuite soumis au Gouvernement pour adoption.
- En février 2017, le Ministère de l'économie, avec le concours de la MANUA, a facilité l'élaboration de plans de développement provinciaux pour 2017 dans les 34 provinces du pays en s'aidant des directives de

Indicateurs de progrès

Réalisations

Définition et publication des critères régissant les frontières administratives

planification provinciale qu'il avait mises au point en 2016. En novembre 2017, les directives ont été examinées et révisées et, en janvier 2018, le Ministère de l'économie a lancé un programme d'orientation sur les directives révisées destiné aux services d'exécution dans les 34 provinces, en vue du processus de planification provinciale de 2018.

- En 2017, une fois définis les critères régissant les frontières administratives dans les zones urbaines, 4 frontières municipales ont été délimitées et cartographiées, portant à 26 le nombre de frontières de municipalités provinciales cartographiées pour un total de 34. La même année, les frontières de 820 agglomérations urbaines ont également été cartographiées.

Mise en place d'une infrastructure adaptée au fonctionnement des institutions gouvernementales, en particulier au niveau infranational

- En 2017, 3 bureaux de gouverneurs de province ont été dotés de centres de services aux citoyens afin d'améliorer l'accès des citoyens à la délivrance de pièces d'identité nationales et à d'autres services publics. En outre, 13 bureaux de gouverneurs de province et 11 municipalités ont été connectés à Internet de façon à améliorer les systèmes de gestion informatique et à permettre une meilleure communication avec les citoyens. 8 projets d'infrastructure à petite échelle ont permis d'améliorer les services fournis par les municipalités à 157 168 personnes, dont 45 728 femmes.

Mise en place de systèmes judiciaires et pénaux crédibles et accessibles qui respectent et défendent les droits fondamentaux de tous les citoyens

- Le 4 mars 2017, le Président a approuvé la version révisée du Code pénal, qui rassemble la qualification des crimes et les sanctions associées en un même document et incorpore des dispositions du droit international, notamment celles des conventions et traités relatifs aux droits de l'homme. Les améliorations apportées au Code sont les suivantes : modernisation de la définition de crimes tels que le viol pour qu'elle s'applique indifféremment aux deux sexes ; interdiction de la torture ; interdiction de l'accaparement de terres ; criminalisation de la pratique du *bacha bazi* et mise en place de sanctions sévères pour cette infraction ; réduction notable du nombre de crimes passibles de la peine de mort.
- En 2017, le Centre de justice pénale chargé de la lutte contre la corruption, créé en 2016, a commencé à traiter des affaires plus complexes impliquant de hauts fonctionnaires, en particulier des individus œuvrant dans le secteur de la sécurité. Au 31 janvier 2018, le Centre avait été saisi de 27 affaires impliquant 114 personnes jugées en première instance, dont 14 généraux des Ministères de la défense et de l'intérieur et 3 vice-ministres, qui ont été condamnés à des peines de prison allant de 18 mois à 14 ans.

IV. Droits de l'homme

Objectif : respect accru des droits de l'homme des Afghans, conformément à la Constitution afghane et au droit international, l'accent étant mis en particulier sur la protection des civils, la situation des femmes et des filles, la liberté d'expression et la responsabilité fondée sur le respect de l'état de droit

Indicateurs de progrès

Réalisations

Diminution du nombre d'incidents découlant du recours illégal à la force et des actes d'intimidation

- En 2017, la MANUA a dénombré 10 453 victimes civiles (3 438 morts et 7 015 blessés), soit une baisse de 9 % par rapport à 2016. Elle a attribué 65 % des pertes civiles à des éléments hostiles au Gouvernement, 20 %

contre les civils, le droit international étant mieux respecté par les acteurs concernés

aux forces gouvernementales, 11 % à des tirs croisés d'origine indéterminée, survenus durant des combats entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement, 3 % à des restes explosifs de guerre et environ 1 % à des pilonnages transfrontières du Pakistan en Afghanistan. Le recours à des tactiques employant des engins explosifs improvisés a fait 4 151 victimes civiles (1 229 morts et 2 922 blessés), soit 40 % de toutes les victimes civiles en 2017, suivi des combats sur le terrain qui ont fait 3 484 victimes civiles (823 morts et 2 661 blessés). La violence liée au conflit a continué de faire des morts et des blessés parmi les femmes et les enfants en 2017. La MANUA a consigné 3 179 victimes parmi les enfants (861 morts et 2 318 blessés), une baisse de 10 % par rapport à 2016. La Mission a consigné 1 224 victimes parmi les femmes (359 mortes et 865 blessées) en 2017, une augmentation de moins de 1 %, bien que le nombre de décès parmi les femmes ait augmenté de 5 %. Les femmes représentaient 12 % des victimes civiles liées au conflit.

- En 2017, le Centre Taouhid au Bureau du Conseil national de sécurité, avec l'appui de la mission Soutien résolu de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, a créé une base de données pour renforcer la capacité du Gouvernement de surveiller les pertes civiles découlant du conflit. La mission Soutien résolu a également formé 305 membres des Forces nationales de sécurité afghanes à des mesures d'atténuation des victimes civiles.
- Le Comité chargé de prévenir et limiter les pertes civiles a organisé 3 réunions en 2017 (les 15 février, 23 août et 5 décembre) au cours desquelles il a évoqué les mesures concrètes prises par les Forces nationales de sécurité afghanes et les soldats internationaux pour renforcer la protection des civils.
- En 2017, la Police nationale afghane a établi 12 Groupes de la protection de l'enfance supplémentaires, ce qui porte le nombre total de groupes à 33, dans 33 des 34 provinces que compte le pays.
- La MANUA et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont formé 22 spécialistes de la communication de la Direction générale de la sécurité, 17 chefs de police dans le district de Kaboul et 11 enseignants à la protection des enfants en période de conflit armé.
- En mai 2017, le Code pénal révisé est paru au Journal officiel. Il comprend des dispositions interdisant et incriminant le recrutement et l'utilisation d'enfants par les forces armées ainsi qu'une nouvelle section pénalisant la pratique du *bacha bazi*. Il introduit également des définitions de crimes internationaux, en conformité avec le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.
- En août, le Gouvernement a ratifié la Convention concernant certaines armes classiques de 1980, y compris tous les amendements et les protocoles.
- En octobre, le Gouvernement a avalisé officiellement la politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles, qui vise à protéger les civils des dommages liés aux conflits.
- Le 17 octobre, la MANUA a tenu à Kaboul son deuxième dialogue annuel civico-militaire sur la protection des civils, au cours duquel des représentants de haut niveau du Gouvernement et de l'armée,

Indicateurs de progrès

Réalisations

Amélioration de la prise de conscience par les Afghans de leurs droits et par le Gouvernement de ses obligations

conjointement avec des représentants de la communauté internationale, ont examiné les plans à appliquer pour assurer le respect des obligations au titre du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques et la mise en œuvre de la politique nationale de prévention et d'atténuation des pertes civiles.

- Le 5 décembre, le Ministère de la défense a lancé sa politique de protection de l'enfance, qui vise à prévenir 6 violations graves des droits de l'enfant en période de conflit armé et l'utilisation par l'armée des centres sanitaires et d'éducation.
- En 2017, la MANUA a publié 6 rapports sur la protection des civils en période de conflit armé, y compris 2 rapports spéciaux. Elle s'en est servie pour sensibiliser et mobiliser l'opinion afin de promouvoir le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par toutes les parties au conflit.
- En mars 2017, la loi contre la torture et un nouveau Code pénal ont été promulgués par décret présidentiel. Ils comportent tous les deux une définition de la torture, qui correspond à celle établie par la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- Le 24 avril, la MANUA a publié son quatrième rapport sur le traitement des détenus pour des faits liés au conflit, qui couvre la période de janvier 2015 à décembre 2016. La publication du rapport a coïncidé avec le deuxième examen périodique de l'Afghanistan par le Comité contre la torture.
- En avril, le Gouvernement a annoncé son intention de retirer sa réserve à la Convention contre la torture, et le Cabinet a approuvé le principe de la ratification du Protocole optionnel se rapportant à la Convention. Dans ses annonces de contributions volontaires faites le 6 septembre 2017 dans le cadre de sa candidature à un siège devenu vacant au Conseil des droits de l'homme, le Gouvernement a confirmé son attachement à la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, mais n'a toujours pas mis en œuvre ces engagements.
- En juin, d'après des rapports crédibles, le Président avait émis un ordre d'exécution à l'encontre de 11 condamnés à mort, en représailles à un attentat-suicide le 31 mai à Kaboul, qui avait fait 92 morts et 491 blessés. À la suite de l'action de sensibilisation de la MANUA, la Rapporteuse spéciale sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a lancé un appel urgent afin que les exécutions soient gelées, tant que le droit à un procès équitable n'était pas respecté. Par conséquent, les exécutions prévues n'ont pas eu lieu.
- En septembre, le Président a approuvé une annexe à la loi contre la torture, qui habilite les victimes de tortures à saisir les tribunaux pénaux et civils pour demander des réparations. La loi et son annexe ont été rassemblées en un seul texte, qui a été approuvé le 14 janvier 2018 par la Chambre haute. Le texte doit encore être signé par le Président et devrait paraître au Journal officiel en mars 2018.
- En novembre 2017, le Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale a demandé à la Chambre préliminaire l'autorisation d'ouvrir une enquête sur des crimes internationaux présumés perpétrés en Afghanistan depuis mai 2003, y compris les crimes de guerre de torture,

	commis par les Forces nationales de sécurité afghanes. La MANUA continue de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'appuyer les efforts visant à mettre fin à l'impunité à la suite de violations des droits de l'homme.
Amélioration de l'impact des mesures juridiques et politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• En 2017, la Police nationale afghane comptait 3 379 femmes, soit 8 % de ses effectifs. Pour lutter contre le harcèlement sexuel des femmes dans la force de police, le Ministère de l'intérieur a continué de finaliser la procédure de plaintes interne • En 2017, des parquets en vue de l'élimination de la violence contre les femmes ont été créés dans les 34 provinces, dont 25 comprennent des procureurs femmes. • En 2017, le Gouvernement a continué de renforcer le rôle des femmes dans le processus de paix. Le 2 juillet 2017, 5 femmes ont été nommées au Haut Conseil pour la paix ; leur nombre est donc passé de 12 à 63, avec 4 femmes au Conseil d'administration et 8 femmes à l'Assemblée générale. • En 2017, le Gouvernement a continué de mettre en œuvre le plan d'action national en vue de l'application de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité, afin d'accroître la participation de ces dernières, de tenir compte de la problématique hommes-femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et de prendre des mesures pour protéger les femmes et les filles contre la violence sexiste en période de conflit armé. Le Gouvernement et les donateurs ont continué de débattre du mécanisme de financement et du budget du Plan d'action national. • En 2017, la MANUA a poursuivi son action en vue d'accroître la participation des femmes à la vie politique, administrative et sociale, ainsi qu'aux négociations de paix, notamment avec les Journées portes ouvertes les 17 octobre et 22 novembre. Les dialogues ont porté sur le renforcement de la participation des femmes à tous les aspects du processus électoral dans l'ensemble du pays. • Le nouveau Code pénal afghan allège la peine des femmes qui commettent certains crimes, y compris l'adultère. En août 2017 cependant, la section sur la violence sexiste en a été retiré ; certains l'ont interprété comme un recul par rapport à l'engagement pris par le Gouvernement de protéger la vie et les droits des femmes. • Le Gouvernement a lancé le 8 mars 2017 le programme prioritaire national sur l'émancipation économique des femmes et, le 8 août 2017, a établi le Comité exécutif chargé de l'émancipation des femmes, afin de faciliter une coordination de haut niveau parmi les parties prenantes nationales et internationales. • Le 18 avril 2017, la Première dame afghane a lancé le Plan national d'action en vue de l'élimination du mariage précoce et du mariage des enfants (2017–2021).
Sensibilisation aux mesures juridiques et politiques de lutte contre l'impunité et de promotion de la justice transitionnelle, et renforcement du soutien en faveur de ces mesures	• En 2017, la MANUA a continué de s'impliquer avec la société civile, la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et le Gouvernement afin de mettre un terme à l'impunité des violations des droits de l'homme et d'obtenir justice et réparations pour les victimes. • La MANUA a sensibilisé l'opinion aux dispositions de l'accord de paix de 2016 signé entre le Gouvernement et le Hezb-i Islami (Gulbuddin) qui

Indicateurs de progrès

Réalisations

	accorde l'immunité aux chefs du groupe et prévoit la libération de la plupart des prisonniers qui y sont affiliés, ce qui pourrait exclure les poursuites contre des personnes légalement responsables de crimes de guerre, de crimes de génocide et de crimes contre l'humanité et d'autres violations flagrantes des droits de l'homme. • En 2017, la MANUA s'est concertée avec le Groupe de coordination de la justice transitionnelle, constitué de 20 organisations de la société civile, pour promouvoir une action en faveur d'une paix durable et de la réconciliation. Le 26 novembre 2017, le Groupe a soutenu la décision prise par le Procureur de la Cour pénale internationale de demander à la Chambre préliminaire l'ouverture d'une enquête officielle sur les violations des droits de l'homme en Afghanistan. • En 2017, la MANUA a arrêté des plans de route pour la paix dans chacune des 34 provinces, à la suite de consultations locales menées les années précédentes. Les organisations de la société civile pourront s'en servir comme outils pour se concerter avec les autorités en vue de promouvoir le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et de lutter contre l'impunité.
Respect par le Gouvernement de ses obligations concernant l'établissement de rapports au titre des conventions et pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, et application des recommandations émanant de l'examen périodique universel de l'Afghanistan sous l'égide du Conseil des droits de l'homme	• En mars 2017, le Gouvernement a commencé à rédiger à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes son troisième rapport périodique de l'Afghanistan, qui devait être présenté en juillet 2017, mais qui le sera maintenant en mars 2018. • En avril, la MANUA a fait un exposé à huis clos à Genève devant le Comité contre la torture, en prévision de l'examen du deuxième rapport périodique de l'Afghanistan. • Le 15 août 2017, le Gouvernement a adressé une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale du Conseil des droits de l'homme pour indiquer sa volonté de continuer de se concerter avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme, afin de promouvoir le respect de ces droits dans le pays et de mettre à profit les évaluations des experts et des recommandations des titulaires de mandat. • Le 16 octobre 2017, l'Afghanistan a été élu par l'Assemblée générale en tant que membre du Conseil des droits de l'homme pour un mandat de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2018. L'Afghanistan s'attache à mettre en œuvre les engagements pris volontairement par son Gouvernement, en matière de renforcement de l'état de droit, des droits des femmes et des enfants, des déplacés et des réfugiés, et d'application du principe de responsabilité.
Renforcement des moyens d'action et de l'engagement du Gouvernement afghan et de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme, en sa qualité d'institution nationale afghane chargée des droits de l'homme, en faveur du respect, de la protection, de l'exercice et de la promotion de ces droits	• En 2017, la MANUA a poursuivi ses contacts avec la Commission afghane indépendante des droits de l'homme sur la protection des civils et la fourniture d'un appui aux défenseurs des droits de l'homme et des rescapées de la violence, et elle a mené des consultations de haut niveau pour promouvoir la collaboration avec les mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme. • En 2017, la MANUA et la Commission afghane indépendante des droits de l'homme ont organisé 59 manifestations portant sur la préservation et l'extension du rayon d'action de la société civile et la promotion de la liberté d'expression et des processus de paix et de réconciliation associant

toutes les parties : 1 475 personnes y ont participé (dont un tiers de femmes) dans 27 provinces.

V. Développement économique et social

Objectif : politiques gouvernementales soutenues par la communauté internationale qui favorisent une croissance économique viable et contribuent à la stabilité générale

Programmes prioritaires nationaux conçus et mis en œuvre avec l'appui et l'aval de la communauté internationale

- À la fin de 2017, le Gouvernement avait préparé, lancé et entamé l'exécution de 2 des 10 programmes prioritaires nationaux. Les 8 programmes restants sont en phase de préparation et devraient être arrêtés et lancés en 2018.
- Au début de 2017, le Gouvernement a lancé le programme prioritaire national d'émancipation économique des femmes et a commencé à l'appliquer en mars.
- La mise en œuvre du programme prioritaire national sur la charte citoyenne a commencé en mai 2017.
- Au 31 décembre 2017, le programme prioritaire national en vue du développement du secteur minier en était à la dernière phase d'approbation par le Haut Conseil économique du Gouvernement.
- En 2017, des notes de cadrage et des projets de texte ont été élaborés en vue de programmes prioritaires nationaux portant sur l'urbanisation, l'agriculture, l'infrastructure et la justice.

Répartition plus équitable de l'aide au développement et des dépenses publiques en Afghanistan sur tout le territoire

- Du fait du conflit en cours dans la majeure partie du pays en 2017, il est devenu de plus en plus ardu d'appliquer les programmes de manière équitable sur l'ensemble du territoire et tout particulièrement dans les zones rurales. À la fin de décembre 2017, le programme prioritaire national relatif à la charte citoyenne, qui vise à assurer des services de base et un développement concret dans les zones reculées, avait été appliqué dans 32 provinces, 101 districts, 4 villes et près de 5 000 communautés.
- Au 31 décembre 2017, des comités d'égalité des sexes et de la condition de la femme, chargés d'intégrer les initiatives en matière d'égalité des sexes dans les travaux des gouvernements des provinces, avaient été établis dans les 34 provinces.

Amélioration du recouvrement des recettes et croissance durable fondée sur les ressources afghanes

- Les 10 premiers mois de 2017, le Gouvernement a augmenté de 14 % le recouvrement des recettes qui se sont chiffrées à 1,89 milliard de dollars, principalement grâce à des améliorations au niveau de l'administration et de la perception de la collecte des impôts. Le secteur parallèle de l'économie étant dominant, la plupart des recettes continuent d'être perçues grâce aux douanes, aux gros contribuables et à des sources de recettes non fiscales.
- Malgré des améliorations dans la collecte des recettes, le Gouvernement ne pourra couvrir que 40 % des dépenses inscrites au budget en 2017, ce qui laissera un écart budgétaire représentant 15 % du Produit intérieur brut (PIB), qui doit augmenter de 17,4 % en 2020. Par conséquent, il sera

Indicateurs de progrès

Réalisations

essentiel de continuer d'apporter une aide au développement d'origine civile étrangère inscrite à son budget pour maintenir les services de base et mettre en place des programmes de développement.

- Pour rendre le climat plus favorable aux affaires et éviter d'entraver la croissance, le Gouvernement envisage plusieurs mesures fiscales, comme la taxe sur la valeur ajoutée, qui simplifieraient la fiscalisation des entreprises.
- Bien que le conflit ait continué de susciter l'insécurité et l'incertitude et ait entravé la croissance économique en 2017, le taux de croissance a augmenté légèrement pour passer de 2,2 % en 2016 à 2,6 % en 2017.

VI. Coopération régionale

Objectif : coordination régionale soutenue et efficace au service de la prospérité, la paix et la stabilité

Indicateurs de progrès

Réalisations

Amélioration de la coordination des organismes régionaux et augmentation des investissements régionaux

- Le 1^{er} mars 2017, au treizième sommet de l'Organisation de coopération économique à Islamabad, les États membres ont adopté la Déclaration d'Islamabad et la Vision pour 2025, dans lesquelles ils ont défini un plan de route pour renforcer la coopération et l'intégration régionales pendant les 10 prochaines années.
- Les 15 et 16 mars, au cours des pourparlers de haut niveau qui se sont tenus à Londres entre l'Afghanistan et le Pakistan, un accord a été signé en vue de l'amélioration transfrontières du commerce, de l'économie et de la coopération en matière de sécurité. Il a débouché sur la réouverture des points de passage officiels le long de la frontière, qui avaient été fermés pendant quelques semaines en février et en mars 2017.
- Le 14 avril 2017, une conférence sur la réconciliation en Afghanistan s'est tenue à Moscou avec des participants des pays suivants : Afghanistan, Chine, Fédération de Russie, Inde, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, République islamique d'Iran, Tadjikistan et Turkménistan. Les participants ont réaffirmé que le conflit en Afghanistan n'avait pas de solution militaire et qu'il devait être réglé au moyen d'un dialogue interafghan, fondé sur les résolutions du Conseil de sécurité. Ils ont également demandé aux Taliban d'entamer des pourparlers directs avec le Gouvernement afghan.
- Le 7 mai, le Ministre iranien des affaires étrangères a visité Kaboul et s'est entretenu avec de hauts responsables. Les pourparlers entre les Ministres afghan et iranien des affaires étrangères ont débouché sur un accord de coopération bilatérale et la mise en place de 5 comités de travail chargés d'en faire appliquer les dispositions.
- Les 8 et 9 juin à Astana, le Président Ghani a participé au Sommet de l'Organisation de Shanghai pour la coopération des chefs d'État, au cours duquel l'Inde et le Pakistan sont devenus des membres à part entière de

l'Organisation ; il a été décidé que l'Afghanistan y serait admis une fois qu'il aurait réglé son conflit interne.

- Le 5 août, le Président Ghani a participé à Téhéran à la cérémonie d'investiture du Président de la République islamique iranienne, Hassan Rouhani. Les deux parties ont évoqué la coopération économique et de sécurité, y compris le port de Chabahar et d'autres projets d'infrastructure.
- Le 27 août, les hauts responsables militaires de l'Afghanistan, de la Chine, du Pakistan et du Tadjikistan ont assisté à la réunion du Mécanisme quadrilatéral de coopération et de coordination dans la lutte contre le terrorisme à Douchanbé.
- Le 11 octobre, après une pause de 7 ans, l'Organisation de Shanghai pour la coopération a tenu une réunion du Groupe de contact international sur l'Afghanistan à Moscou. Il s'agit d'un dispositif de consultation qui soutient l'Afghanistan dans sa lutte contre le terrorisme, les stupéfiants et la criminalité et fournit un appui au développement durable au pays grâce au cadre de coopération économique de l'Organisation de Shanghai pour la coopération.
- Le 16 octobre, de hauts représentants des Ministères des affaires étrangères afghan, américain, chinois et pakistanais ont participé à la réunion du Groupe de coopération quadripartite à Mascate pour revitaliser les pourparlers de paix entre le Gouvernement afghan et les Taliban. L'Afghanistan et le Pakistan ont décidé de coordonner le retour des réfugiés, en tenant compte du début de l'hiver.
- À la septième Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan qui s'est déroulée à Achgabat les 14 et 15 novembre 2017, les participants ont réaffirmé leur soutien au processus de la Conférence et au développement économique de l'Afghanistan. En marge de la Conférence, de hauts responsables de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Turquie et du Turkménistan ont signé un accord en vue de l'aménagement du Couloir lapis-lazuli de transit, commerce et transport, qui doterait l'Afghanistan d'une route relativement attrayante en vue de l'acheminement de ses produits en Europe.
- Le 30 novembre à Istanbul, des représentants de l'Afghanistan, du Pakistan et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont réaffirmé, à l'occasion de la vingt-neuvième réunion de la Commission tripartite, leur attachement à une mobilisation conjointe des ressources et à des solutions durables au déplacement prolongé des réfugiés afghans, y compris leur retour durable et leur réintégration en Afghanistan.
- Le 1^{er} décembre, la septième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie s'est déroulée à Bakou. Les débats ont porté sur la coopération régionale et une action commune en vue de lutter contre le terrorisme et ont débouché sur l'adoption de la Déclaration de Bakou, dans laquelle les États participants ont souligné le rôle central des organisations régionales en vue d'encourager la stabilité et la prospérité et réaffirmé leur attachement au renforcement de la coopération économique et à l'instauration de mesures de confiance. De hauts responsables de la Conférence ministérielle du Processus d'Istanbul se sont réunis en mars, en septembre et en novembre et le Groupe technique régional s'est réuni en mars, en avril, en août et en novembre.

Indicateurs de progrès

Réalisations

- Du 4 au 6 décembre 2017, durant la première visite officielle du Président Ghani en Ouzbékistan, 20 accords bilatéraux ont été signés, portant notamment sur la simplification des procédures de transit et de douanes ; un comité bilatéral sur la sécurité a été créé ; un consulat afghan a été ouvert à Termiz ; et un accord a été signé en vue de la construction d'une ligne supplémentaire de transmission d'électricité de 1 000 km de long allant de Sourkhan Daria à Pol-e Khomri et un réseau ferroviaire de 400 km allant de Mazar-e Charif à Herat en passant par Cheberghan et Maïmana.
- Le 21 décembre, le Ministère ouzbek des affaires étrangères a obtenu l'aval du Président Ghani en vue de la tenue d'une conférence ministérielle à Tachkent sur le thème « Pour un passage afghan vers un avenir pacifique », qui doit se dérouler les 26 et 27 mars 2018.
- Le 26 décembre 2017, le premier dialogue des Ministres des affaires étrangères afghan, chinois et pakistanais s'est tenu à Beijing.
- Le 29 janvier 2018, le Président de l'Indonésie, Joko Widodo, s'est rendu à Kaboul et a offert un soutien en vue de la création d'un centre islamique, de projets de développement et de la mise en place d'un comité tripartite d'oulémas de l'Afghanistan, de l'Indonésie et du Pakistan, pour promouvoir l'action de paix et de réconciliation en Afghanistan.

VII. Partenariat entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Objectif : appui cohérent de la communauté internationale aux priorités afghanes dans un cadre de coordination piloté par les Afghans

Indicateurs de progrès

Réalisations

Pourcentage accru de l'aide consacré à la Stratégie de développement national et aux priorités du Gouvernement afghan

- En 2017, les donateurs internationaux ont continué d'aligner leurs portefeuilles d'aide bilatérale sur le Cadre national pour la paix et le développement en Afghanistan, un processus qui se poursuivra en 2018 tandis que les programmes prioritaires nationaux au titre du Cadre continueront d'être élaborés et lancés.

Responsabilisation accrue pour la passation des marchés et de contrats conclus au nom du Gouvernement et de la communauté internationale

- Selon l'Autorité nationale de la passation des marchés, au 31 décembre 2017, tous les contrats signés en vue de 733 projets d'un montant élevé avaient été publiés sur son site Web.
- En 2017, le Bureau fiscal du Ministère des finances a tenu des consultations bilatérales avec plusieurs donateurs pour évoquer l'application des recommandations du Groupe de travail sur la taxation conjointe à la fin de 2016 en vue d'accroître la transparence des contrats des donateurs pour les programmes hors-budget.

Indicateurs de progrès

Réalisations

Renforcement du Conseil de surveillance et de coordination conjoint à l'appui du processus de Kaboul comme moyen d'examen régulier des progrès réalisés en matière de priorités et d'engagements mutuels conjoints

- Le Conseil commun de coordination et de suivi et les hauts fonctionnaires se sont réunis en juin et en octobre 2017 respectivement. Ils sont parvenus à revigorer l'examen régulier des progrès faits par rapport au programme de développement et de réforme grâce à un format nouveau, plus discursif. Ils ont confirmé également plusieurs engagements pris entre le Gouvernement et les partenaires internationaux et défini des mesures pour aller de l'avant.

VIII. Lutte contre les stupéfiants

Objectif : baisse soutenue de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

Indicateurs de progrès

Réalisations

Diminution de la culture du pavot, de la production de stupéfiants et de la toxicomanie

- La culture du pavot n'a pas diminué. En 2017, la superficie totale des cultures de pavot en Afghanistan était estimée à 328 000 hectares, une augmentation de 63 % par rapport aux 127 000 estimés en 2016. La production d'opium en 2017 était estimée 9 000 tonnes, une augmentation de 87 %, par rapport aux 4 800 tonnes en 2016 et un record à la hausse en ce qui concerne la culture du pavot dans le pays.
- À environ 1,4 milliard de dollars, soit environ 7 % du PIB de l'Afghanistan, la valeur de la production d'opium à la sortie de l'exploitation a baissé de 55 % en 2017.

Intensification de la lutte contre le trafic de stupéfiants et efficacité des mesures d'interdiction

- En 2017, les forces de l'ordre afghanes, appuyées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), ont mené en tout 2 798 opérations de lutte contre les stupéfiants, lesquelles ont permis de saisir 2 366 kg d'héroïne, 64 757 kg de morphine, 47 178 kg d'opium, 121 kg de méthamphétamine, 62 086 kg de haschisch, 2 322 comprimés K de méthylènedioxy-N-méthylamphétamine (MDMA) (drogues de synthèse), 53 046 kg de précurseurs solides et 77 272 litres de précurseurs liquides. Par ailleurs, 50 laboratoires de fabrication d'héroïne et 3 de méthamphétamine ont été démantelés ; 3 078 suspects ont été arrêtés ; et 477 véhicules, 217 armes, 747 téléphones portables et 8 radios ont été saisis.

Progrès de l'agriculture licite et des investissements privés connexes dans les zones précédemment consacrées à la culture du pavot

- En 2017, l'ONUDC a lancé 7 projets de développement alternatif, d'une valeur de 6,5 millions de dollars, dans 35 districts de 18 provinces afghanes, à l'intention de 20 000 ménages en milieu rural.